



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

SECTION FEDERALE DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX DES PERSONNELS DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SFSDEP)

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20
Email : secretariat@fo-enseignement-prive.org

Communiqué

Après le passage en force de la ministre, deuxième coup de poignard pour les enseignants du privé

Le SFSDEP FO ainsi que le SNALC étaient les seuls syndicats du privé à appeler à la grève du 19 mai contre le projet de réforme du collège. De nombreux enseignants du privé étaient en grève et ont manifesté. Dès le lendemain matin, nous apprenions que les textes étaient publiés. Et dans la foulée nous apprenons que l'enseignement catholique par la voix de son secrétaire général, Pascal Balman, est favorable à cette réforme. Il est vrai que les trois syndicats représentés au CCMMEP (Comité Consultatif Mixte Ministériel de l'Enseignement Privé) ont voté pour la réforme au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) du 10 avril.

Cette déclaration de M. Balman nous alerte. Quand nous lisons : « *J'invite l'Enseignement catholique à accueillir favorablement le nouveau socle commun et la réforme des collèges, qui me paraissent à même de favoriser l'autonomie des établissements* » ou plus loin « *Ces dispositions inédites peuvent favoriser l'évolution du métier d'enseignant que nous souhaitons.* » nous voyons ce qui attend les collègues et les élèves. 1668 collèges différents avec la mise en concurrence des disciplines, dans ce qui va en rester. Et des enseignants contractuels de droit public soumis à des chefs d'établissement qui ont reçu leur lettre de mission de l'évêque.

Nous nous posons également de légitimes questions. Qu'entend le secrétaire général de l'enseignement catholique par « évolution du métier d'enseignant » ? La réponse est claire : plus de présence dans les établissements, afin de nous faire remplacer des personnels de droit privé, la réunionnite aigüe dans le cadre des 1607 heures, jouer les gentils organisateurs en lieu et place d'un enseignement disciplinaire basé sur un programme national. NON nous n'exagérons pas car M. Balman enchaîne ainsi : « *Cela nécessite de rapides et fortes initiatives quant à la formation initiale et continue des maîtres comme dans l'animation des établissements* ». Nous disons NON, nous voulons enseigner notre discipline dans un cadre national.

Plus grave encore, la désinformation, déjà très bien orchestrée par le ministère, continue : « *Le projet de réforme ne supprime pas l'enseignement du grec et du latin, ni ne réduit globalement la part des langues vivantes* ». Nous avons lu les textes, nous ne sommes pas dupes : c'est la mort annoncée du latin et du grec, c'est la mort annoncée des classes bilingues et euro. Et cela signifie concrètement pour l'enseignement privé des pertes d'heures voire des pertes de contrat pour nombre d'enseignants. Pour nous c'est NON. Nous n'acceptons pas d'être les victimes de la politique d'austérité car il est clair que cette réforme est bien dans la logique de rigueur budgétaire imposée par le gouvernement.

**Plus que jamais FO exige l'abrogation du décret et de l'arrêté
publiés le 20 mai 2015 au Journal Officiel.**

Montreuil, le 20 mai 2015